

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 18
- suffrages exprimés : 17
- pour : 17

DÉLIBÉRATION n° B2023/124

L'an deux mille vingt-trois, le 2 octobre, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Philippe SOLAZ a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGÉ, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO et Jean-Bernard COLOMES

Absents excusés : Maurice LOUDET, Laurent LAGES et Martine LABAT

Objet : Finances - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Tajan pour le financement de travaux de voirie communale (année 2022).

Monsieur André RECURT, Maire de la commune de Tajan se retire de la séance et ne participe pas au vote.

Vu les articles 5111-4 et suivants du CGCT,

Vu l'article L. 5214-16-V du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Tajan sollicitant un fonds de concours d'un montant de 3 097 € € à la CCPL pour l'opération : travaux de voirie communale

Vu le plan de financement de l'opération,

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
Travaux de voirie communale	21 419 €	Fonds de concours CCPL	3 097 €
		Autofinancement commune	18 322 €
Total	21 419 €	Total	21 419 €

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- D'accorder un fonds de concours d'un montant de 3 097 € à la commune de Tajan pour le financement de l'opération de travaux de voirie communale.

Le Président
Bernard PLANO

Le secrétaire de séance
Philippe SOLAZ



Affichée le 10 OCT. 2023
Publiée le 10 OCT. 2023

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20231002-2023-124B-DE
Date de télétransmission : 10/10/2023
Date de réception préfecture : 10/10/2023